



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E152233

VALABLE JUSQU'AU

18/01/2026

ÉDITÉ LE

18/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/01/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/04/2016  
600 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY

Siret : 480 731 769 00315

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010782662404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010782662404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : M ENERGIES SERVICE (AGENCE)

RUE DES MANUFACTURES  
3-5  
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Téléphone : 01 69 01 06 07

Fax :

Portable : 06 16 57 50 59

Site Internet : m-energies.fr/

E-mail : qualifications@m-energies.fr

Responsabilité légale :

FORTIER AURELIEN, CLAUDE, JEAN, MICHEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2025
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/09/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/05/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	19/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.